

Image not found or type unknown



Condamnation pr violences volontaires, sup 8 jours itt

Par **alex**, le **10/11/2008** à **13:00**

bonjour,rnrnl'an 2007, j ai été condamné a une peine de 6 mois de sursis avec 5 ans de mise à l'épreuve ainsi qu'une peine d'amende pour des violences volontaires entrainant une ITT superieure à 8 jours. (je n ai jamais été condamné auparavant).rn Je souhaiterais savoir si cette condamnation fera l'objet d'une inscription sur mon casier judiciare et sur quel bulletin (le N.2 ou 3) et si je peux faire appel de l'article 132-59 du cp, prevoyant l'effacement de cette inscription sur mon casier, car me portant prejudice pr le passage de concours administratif?rnet si c'est possible de faire cette demarche, comment y proceder...rnrnrnmerci par avance de vos informations.